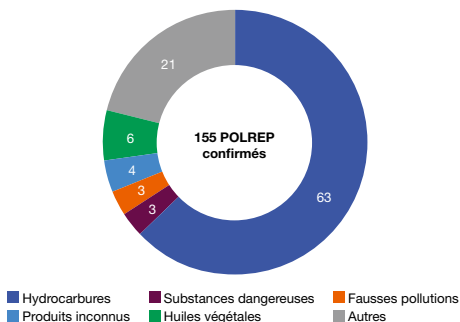


## Pollutions en mer

### RÉPARTITION DES POLLUTIONS CONFIRMÉES PAR TYPE DE DÉVERSEMENT EN 2021

En %



*Note : sont pris en compte ici les rapports de pollutions (POLREP) confirmés des CROSS. Les polluants qui rentrent dans le champ de surveillance des CROSS correspondent aux catégories prises en compte dans les annexes de la convention MARPOL. 12 catégories de polluants en mer sont distinguées : hydrocarbures, substances dangereuses, macro déchets, huiles végétales, débris végétaux, fausses pollutions (ombre des nuages formant des tâches plus sombres sur l'eau, courants de surface ou de rencontres d'eaux froides et chaudes prenant l'aspect d'un film, eaux boueuses, algues flottantes ou « bloom » phyto planctonique, hauts fonds apparaissant sous forme de tâches foncées, pollen, dépôts organiques, méduses, eaux colorées à la suite à d'un dragage, matière organique), conteneurs, produits inconnus, pollution atmosphérique, plastique, algues et autres.*

*Champ : eaux sous juridictions et souveraineté française et à proximité.*

*Source : Cedre, juin 2022. Traitements : Cedre ; SDES, 2022*

Les pollutions en mer sont multiples (marée noire, pollution chimique, pollution sonore, déchets en mer, etc.) et demeurent une préoccupation environnementale majeure. Elles peuvent être volontaires (rejets illicites) ou accidentelles (collisions, avaries, échouages, pertes de containers lors de tempêtes, etc.).

En 2021, 587 pollutions en mer ont été signalées et ont fait l'objet de rapports de pollution (POLREP) par les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS), dont 155 confirmés par les autorités françaises. Les signalements satellitaires demeurent la première source de signalement. La plupart des POLREP confirmés sont localisés en France métropolitaine (35 % en Méditerranée, 39 % en Nord Atlantique-Manche Ouest, 16 % en Manche Est-Mer du Nord et 5 % en Sud Atlantique). Les territoires ultramarins, éloignés des grandes voies maritimes, ne concernent que 1,3 %<sup>3</sup> des POLREP confirmés. Les pollutions ayant eu lieu à proximité des eaux françaises représentent 3 % des POLREP confirmés.

Parmi les POLREP confirmés, les pollutions par hydrocarbures (rejets illicites, avarie, abordage, accident en mer ou sur un estuaire - raffinerie/ navire) sont dominantes (63 %). Elles sont localisées principalement au niveau de l'axe de trafic maritime traversant la Manche et l'océan Atlantique, à l'est de la Corse et le long des côtes de la mer Méditerranée. La plupart des pollutions par hydrocarbure sont de faible ampleur et se soldent par une dilution naturelle.

Depuis les années 2000, près de 4 900 POLREP ont été signalés et confirmés par les autorités françaises, dont 58 % liés aux hydrocarbures. Après une augmentation de 61 % entre 2000 (253 cas) et 2006 (407 cas), le nombre de POLREP confirmés a diminué à partir de 2007 puis connu un plateau dans les années 2010 (moyenne de 122 cas par an entre 2010-2018). En 2019, ils repartent à la hausse avec 172 cas, à la suite notamment du naufrage du navire de commerce *Grande America* dans le golfe de Gascogne. Au total, 77 POLREP ont été transmis par le CROSS Corsen de mars à décembre 2019 en lien avec cette pollution.

<sup>3</sup> Certains POLREP des territoires ultramarins n'ont pas été saisis dans la base des données et ne sont donc pas pris en compte dans les statistiques.